Avis 15-A-14 du 21 octobre 2015

relatif à une demande d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur le fondement de l'article 41-4 de la loi du 30 septembre 1986 sur la demande de passage sur la plateforme de TNT gratuite des chaînes LCI, Paris Première et Planète +

Posted on: 21 octobre 2015 | Secteur :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine	Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)
Dispositif(s)	se référer à l'avis

Lire

le texte intégral de l'avis
283.99 Ko

le communiqué de presse